

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Yveline BONNET, Jacqueline HOUGHTON, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Madame Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX a quitté la séance avant la clôture.

Absents excusés :

Yannis GIRARD, Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Monsieur Guy LEPREVOST est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les trois questions diverses suivantes :

- Désignation du Coordonnateur SPS pour les travaux de l'Eglise du bourg
- Participation aux frais scolaires de l'école des Chardons Bleus pour 2 enfants
- Reprise de matériel

Il valide également la proposition de Monsieur le Maire pour l'inversion de la question du coordonnateur avant le vote du choix des entreprises pour les travaux de l'Eglise du bourg.

Informations :

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Commission des Finances : le 27 mars 2023 à 18h30
- Conseil Municipal dédié au budget : le 30 mars 2023 à 18h30.
- Remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition de la logistique nécessaire aux journées de dons.
- Nombreux remerciements reçus pour le repas des cheveux blancs du 26 février 2023 qui a accueilli 148 convives.
- Remerciements divers pour les interventions sur le boulevard Maritime...

Bertrand LADUNE émet une remarque sur le repas des cheveux blancs, il a découvert dans la presse que la date était fixée au 26 février alors qu'il l'avait notée au 5 mars. Il rappelle que lui-même, ainsi que les autres élus minoritaires sont là aussi pour aider à la préparation et au

service lors de ce repas. Monsieur le Maire prend note et précise qu'en effet, la date annoncée a dû être modifiée pour le traiteur.

Monsieur le Maire fait un point sur la manifestation du collectif pour un centre de santé et la manifestation du 25 février devant la Mairie.

A l'issue de ce rassemblement, le Bureau Municipal a reçu 4 personnes. Il avoue qu'il n'a pas très bien compris ce qu'ils voulaient, mais ils sont repartis satisfaits au vu des explications qu'ils ont reçues.

Monsieur le Maire leur a rappelé les démarches effectuées depuis l'élection de mars 2020 :

- 1) Relations avec Madame SAVARY, Pharmacienne et propriétaire du Pôle de Santé.
 - Actuellement 4 cabinets sont disponibles au sein du Pôle de Santé, ainsi que l'espace secrétariat. Si un ou plusieurs médecins libéraux souhaitent s'installer, ils ne rencontreront aucun problème de locaux et pourront s'installer immédiatement.
 - Le poste de la secrétaire est financé à 50% par la pharmacienne.
 - Le collectif a suggéré que la commune finance les médecins. Il a bien rappelé que cela était impossible en l'état actuel. Evidemment cela se fait dans d'autres collectivités où les pôles de santé sont publics. A Barneville-Carteret, le pôle est privé, avec impossibilité pour la Mairie de salarier un médecin. Par contre, ce qui serait possible pour la Municipalité, ce serait si besoin en était, de participer aux travaux nécessaires et aux frais d'installation de matériel. Il rappelle qu'une association regroupant l'ensemble des professionnels de santé est créée depuis plusieurs mois sous l'appellation « Santé en Côte des Isles », c'est cette association qui pourrait être subventionnée par la Mairie. En effet l'association est sous le régime d'une SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) c'est un statut pour permettre le versement de subventions aux maisons de santé pluriprofessionnelles.
 - Il fait également un rappel sur le Centre de Santé et le PSLA (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire) qui sont des projets de santé, et non des bâtiments.
- 2) Si un médecin souhaitait être salarié :
 - L'association « Santé Côte des Isles » peut salarier un médecin.
 - Le projet de Centre de Santé est en discussion à l'échelle communautaire, et non pas à l'échelle communale. Le collectif a été reçu le 20 septembre 2022 à la Maison du Cotentin de la Côte des Isles par le premier Vice-Président du Cotentin en charge de la Santé, le directeur de la Santé du Cotentin, le Président de la Maison du Cotentin, les Maires de Port-Bail sur Mer et Barneville-Carteret. Ce collectif avait bien compris que la mise en place du Centre de Santé Communautaire prendrait au moins deux ans et serait lancé fin 2022, début 2023. Les membres étaient satisfaits de ces explications et prendraient des informations sur l'avancement du projet. Le collectif n'a plus demandé de nouvelles, ce qui est incompréhensible.
 - Monsieur le Maire était en Bureau Communautaire ce jour et peut informer que le Centre de Santé est lancé au niveau du Cotentin. Il précise que c'est un projet sur au

minimum une année avec l'ensemble des procédures à respecter. Le docteur LOPEZ, l'une des quatre personnes reçues et Président de la fabrique des Centres de Santé de la Manche, travaille avec le Cotentin pour la mise en place du Centre de Santé Communautaire. Et là, il veut que Barneville-Carteret, se lance dans un Centre de Santé Communal : cette position n'est pas très sérieuse de sa part puisque la commune ne va pas faire son projet de Santé lorsque le Cotentin en fait un.

3) L'EHPAD peut également être une solution

- Deux médecins en retraite s'y relaient pour la coordination des soins des résidents et les prescriptions.
- L'EHPAD recherche un gériatre. Si cette recherche aboutit, un mi-temps de ce médecin pourrait être au service de la population.

4) Enfin la téléconsultation :

- Pilotée par la Région, l'ARS (Agence Régionale de Santé), URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), le Conseil de l'Ordre des Médecins.
- Se fait en pharmacie avec une infirmière dédiée et entièrement équipée en matériel, avec face à elle et au patient un médecin situé en Normandie. Le patient sera ensuite pris en charge par les professionnels de santé regroupés dans le PSLA.
- La région Normandie a défini 10 communautés d'Agglomération prioritaires, dont le Cotentin et au sein du Cotentin, la Côte des Isles est classée prioritaire, depuis le départ des quatre médecins.

Monsieur le Maire rappelle donc que toutes ces pistes sont étudiées et suivies. Il rappelle également que la santé est une compétence régaliennne, donc de l'Etat. La compétence concernant les Centres de Santé a été transférée au Cotentin dès sa création en 2017.

Gilbert CHODORGE précise qu'en conclusion avec les personnes rencontrées samedi 26 février, il leur a bien été précisé que tous les exemples qu'elles ont donnés ne concernaient jamais une seule commune, mais soit une agglomération ou un département :

Monsieur le Maire rappelle d'ailleurs la présence du Docteur LOPEZ à cette manifestation et à l'échange avec les élus. Et ce docteur aide le Cotentin pour le Centre de Santé, il était donc bien informé du projet.

Bertrand LADUNE précise qu'il a discuté avec les personnes présentes à la manifestation. Ils saluent ce qui est mis en œuvre au niveau du Cotentin et de la Région. Il a ressenti plutôt une interrogation sur le positionnement de la commune par rapport à cela. Cette situation est anxiogène pour les habitants et ils ont besoin d'être rassurés.

Monsieur le Maire ne peut que lui répondre qu'il fait ce qu'il peut avec les compétences et les moyens qu'il a.

Vincent ARNAUD a lui aussi discuté avec des personnes et il pense que la commune pourrait faire une lettre ouverte au Cotentin pour se positionner d'avoir un Centre de Santé au Pôle de proximité par exemple. Les gens ont besoin d'information.

Annie POISSON rappelle que les informations sont régulièrement données.

Ce point important a été évoqué lors de la réunion publique, aux vœux, avec l'intervention de David MARGUERITTE sur ce sujet, au repas des cheveux blancs... et relayé dans la presse.

Vincent ARNAUD pense que la téléconsultation a des limites. Annie POISSON lui répond que la téléconsultation concerne essentiellement la « bobologie », cela est très pratique pour un enfant malade, pour une grippe... mais cela peut aussi accompagner des pathologies plus graves qui seront dirigées vers les services hospitaliers compétents.

Elle pense sincèrement que cette pénurie de médecins va obliger l'ensemble de la population à changer ses habitudes de soins, la téléconsultation en est une.

Julie MESNIL et Vincent ARNAUD ressentent que les personnes veulent des réponses. Ils demandent aux communes du canton d'agir.

Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle les différentes interventions passées qui démontrent que toute la Municipalité est consciente du problème et qu'elle agit comme elle le peut et que les actions sont relatées dans la Presse. Il faut donner des solutions au lieu de donner des constatations.

Monsieur le Maire précise qu'il faut faire confiance aux élus régionaux, départementaux et communautaires, mais que les solutions ne seront pas immédiates. Il rêverait de pouvoir annoncer que des médecins vont arriver demain, mais ce n'est malheureusement pas le cas, pas encore.

Catherine POT a lu l'article dans la presse et notamment que le Docteur PADILLA était scandalisé que l'on écrive qu'elle soit malade et qu'elle allait partir. Il semble cependant qu'elle l'ait dit à plusieurs personnes.

Monsieur le Maire précise que, pour l'instant, elle reste. Il rappelle que les deux médecins qui sont partis en septembre étaient à mi-temps, et avaient une patientèle d'environ 1300 personnes. Si un seul médecin arrivait, il pourrait absorber à lui seul cette patientèle et Barneville-Carteret reviendrait à la situation d'avant septembre 2022.

Autres informations :

Monsieur le Maire souhaite rassurer également sur d'autres fausses informations qu'il a entendues :

- « Le pont du havre sera en sens unique » : Evidemment non, le projet de plan vélo présenté en Conseil est très clair, le trottoir va être élargi mais la voie de circulation sera suffisamment large (5m50) pour une circulation en double sens, c'est 50cm de plus que l'aménagement de la promenade Abbé Lebouteiller.
- « Un parking de 600 à 900 places va être créé dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque » Il rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 19 janvier dernier

a simplement autorisé EDF Renouvelable à poursuivre les études et au cas où un parking serait créé, il permettrait aux visiteurs de stationner pour se rendre sur les trois pôles de la commune à pied, à vélo, pourquoi pas avec une navette les jours de marchés. C'est juste une idée, mais cela a fait le buzz sur les réseaux. Il rappelle également que la commune n'engage aucun fonds dans ce projet, financé à 100% par EDF, si toutefois, la faisabilité est avérée. Il a également entendu que ce projet allait grignoter des terrains agricoles. Il rappelle que le site est classé en zone 1AUes, 2Aups et une petite superficie en 1N, donc pas en zonage agricole.

Il a demandé une réunion avec les services de l'Etat : Préfecture, DREAL, DDTM à ce sujet.

Il précise Guy LEPREVOST a été missionné depuis deux sur le projet de rendre la commune autonome en énergie. Ce dernier est entré en contact avec EDF Renouvelables en août 2022, d'où ce projet. Mais autant un industriel peut faire de l'autoconsommation, mais pas une commune, en l'état actuel de la Loi.

- « La commune ne fait rien pour le recul du trait de côte » : Il rappelle les articles dans les bulletins municipaux, le travail conjoint avec Saint Jean de la Rivière, l'opération intermédiaire de rechargement de la plage de Barneville avec un apport de 4000m³ de sable, la mise en place de fascines, le rechargement massif prévu en mars... Il précise aussi que les habitants du bd Maritime rencontrés sont justement rassurés de ce qui est fait et ce sont eux les premiers concernés.
- « Dépoldériser les terrains des grèves » : idée menée par l'association CIV (Côte des Isles Valorisation) qui a rencontré l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) et plusieurs autres collectivités, afin de remettre ce terrain en eau. Monsieur le Maire précise que cette association peut évidemment travailler sur certains sujets, mais elle n'a pas été missionnée par la commune pour cela. Monsieur le Maire les a rencontrés, les a écoutés, mais a précisé que la commune ne dépenserait pas un centime pour ce projet. Il rappelle que ce terrain était destiné à être conservé pour essuyer les sédiments issus des dragages pour ensuite en faire un amendement agricole sur le terrain des grèves.
- « Nettoyage en cours des pieds de mur du boulevard Maritime côté pair » : Les Services Techniques ont en effet effectué ce travail afin d'arracher les plantes invasives en masse sur ce côté, notamment les griffes de sorcières. Monsieur le Maire rappelle le Bulletin Municipal du mois de juin 2022 qui faisait état de la liste des plantes invasives sur notre commune qui doivent être arrachées, car leurs rhizomes se multiplient à une vitesse incroyable et étouffent les plantes locales, qui elles, retiennent la dune.
- Sacs poubelles au pied des containers : Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris ce nettoyage à sa charge depuis plusieurs mois, 3 fois par semaine en hiver les lundis, mercredis et vendredis et tous les jours en saison.

Afin de faire réagir les habitants, il a été volontairement décidé de ne pas procéder au ramassage lundi dernier. C'est en effet inimaginable en cette période qu'autant de sacs soient déposés au pied des containers alors que chaque foyer est doté d'un container noir et d'un container jaune. Les loueurs incitent leurs locataires à déposer leurs sacs, ce qui est inadmissible puisque les poubelles sont bien à la charge des loueurs et non à la charge de la collectivité.

- Gens du Voyage :

Action Grand Passage a transmis plusieurs courriers en Préfecture informant de la venue de 80 caravanes sur plusieurs communes cette saison, dont Barneville-Carteret

Le 15 DÉCEMBRE 2022

Merci de répondre par mail avec ces références : **M119A23**

Madame, Monsieur le Préfet de Région,

En application de l'article 9-2 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, dans sa rédaction issue de la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 – art 2 et en tant que représentant de groupes, tels que visés au dit texte, et ci après désignés sous l'appellation groupes de grands passages ; j'ai l'honneur de vous notifier le stationnement de ces groupes afin de permettre l'identification d'aires de stationnement correspondant aux besoins exprimés.

Nous vous informons que l'itinéraire suivi par le groupe des Pasteurs ZIEGLER JEAN TEL 06 87 90 96 07 et ZIEGLER GIOVANNI TEL 06 58 07 25 58 passe en date du 02 JUILLET AU 09 JUILLET 2023 sur votre commune de BARNEVILLE-CARTERET ou B P C à dont elle fait partie.

Ce groupe est estimé à environ 80 caravanes.

Un espace non nécessairement aménagé, de style parking vert, herbage ou champ, serait susceptible de convenir parfaitement. Un branchement EDF et un approvisionnement en Eau sont nécessaires.

Afin de permettre une meilleure utilisation des terrains, nous précisons que les données concernant le nombre de caravanes qui composent les groupes sont des estimations faites très en amont qu'il convient d'ajuster au fur à mesure du déroulement de la saison estivale. À cet effet, les coordonnées des dirigeants des groupes vous sont communiquées.

L'association a délégué la compétence aux dirigeants désignés et sous leur responsabilité pour contractualiser si besoin avec les différentes autorités locales, le protocole de mise à disposition des terrains.

Enfin, pour permettre une meilleure information aux responsables de groupes, je vous prie de bien vouloir nous transmettre vos réponses uniquement par mail à l'adresse suivante : ngp.courrier@gmail.com

Nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur le Préfet de Région, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Cotentin a apporté la réponse suivante :

Objet : Demandes d'accueil de la mission des pasteurs Ziegler.

Cherbourg-en-Cotentin, le

21.07.2023

Monsieur le Président,

En date du 15 décembre 2022 vous avez adressé à Monsieur le Préfet de la région Normandie trois demandes d'accueil de grand passage sur trois communes membres de l'agglomération du Cotentin :

- Pasteurs Jean et Giovanni Ziegler, du 11 au 18 juin 2023 sur la commune de Valognes (communauté d'agglomération du Cotentin - 80 caravanes)
- Pasteurs Jean et Giovanni Ziegler, du 18 au 02 juillet 2023 sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin (communauté d'agglomération du Cotentin - 80 caravanes)
- Pasteurs Jean et Giovanni Ziegler, du 02 juillet au 09 juillet 2023 sur la commune de Bameville-Carteret (communauté d'agglomération du Cotentin - 80 caravanes).

La Communauté d'agglomération du Cotentin a acquis, le 13 décembre 2022, une parcelle située sur la commune de Valognes qui permettra de proposer une aire de grand passage conforme au schéma départemental de la Manche 2019-2025 et au décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage pour la saison estivale 2024.

Les travaux d'aménagement de ce site ont débuté et devraient permettre de proposer un terrain agréé par l'Etat du 1er juillet et 31 août 2023. Les travaux permettant de finaliser l'aire de grand passage reprendront à compter du 1^{er} septembre 2023.

En conséquence, l'ouverture de ce terrain au 1^{er} juillet va permettre de proposer un site d'accueil aux pasteurs Ziegler pour la semaine du 02 au 09 juillet 2023 mais ne permet pas d'accueillir les deux premières missions du 11 au 30 juin, sauf à revoir le calendrier de leur venue en fonction de l'ouverture du terrain.

Aussi, nous vous informons que nous donnons une suite favorable, sous réserve de la finalisation des travaux d'aménagement de réseaux, à la demande d'accueil des pasteurs Ziegler pour la période du 02 au 09 juillet sur le terrain en cours d'aménagement situé sur la commune de Valognes.

Vous aurez l'obligeance d'informer les pasteurs que nous sommes à leur disposition pour convenir, en amont de leur arrivée, des conditions d'occupation de ce terrain, mais également d'une modification des dates d'accueil souhaitées.

Vous en remerciant, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations



Frédéric LEQUILBEC

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal acte également cette proposition dans un courrier à Action Grand Passage.

Monsieur le Maire rappelle également la programmation de la pièce de théâtre les 16, 17 et 18 Mars « Liberté, j'écris ton nom » par Andromède.

Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX rappelle également que mercredi 8 mars, la commune est à l'origine de plusieurs ateliers dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme. Le programme de cette journée est sur le site de la Mairie :

PROGRAMME
MATIN - Bien-être et image de soi -
APRES-MIDI - Prendre soin de soi de la Puberté à la Ménopause -

De 12h45 à 16h30 présence d'un stand d'information autour du PSLA (Pôle de santé libéral ambulatoire)

HEURES	THEMES	NUMEROS DE PERSONNES	Lieu
10h/10h30	Initiation à la sophrologie « lâcher prise » avec une sophrologue	10 personnes sur inscription	Salle de séminaire 4 l'Hôtel des Isles
De 10h30 à 12h	Séances personnalisées de réflexologie des mains avec une réflexologue	Toutes les 15 minutes, inscription sur place. Places limitées	Salle de séminaire 2 l'Hôtel des Isles
11h/12h	Intervention autour de la socio-esthétique « Femmes et image de soi », avec une socio-esthéticienne	Sur inscription	Salle de séminaire 3 l'Hôtel des Isles
12h45/14h30	Echanges et informations autour du « suivi gynécologique et contraceptif », avec une sage-femme	En accès libre	Salle des Douais
14h30/16h30	Informations autour de la contraception, de l'endométriose et des gynés au charges possibles	En accès libre	Salle des Douais
	Atelier d'initiation à la gymnastique abdominale hypopressive (abdominaux et période) avec une kinésithérapeute 2 séances : 14h00-15h15 & 15h30-16h15	10 maximum par séance Sur inscription	Salle des Douais
14h00-15h30	Séance d'initiation au yoga prénatal avec une kinésithérapeute	10 maximum Sur inscription	Salle des Douais
15h30-16h30	Atelier de prévention autour du mal de dos et sensibilisation aux bonnes postures avec une kinésithérapeute	10 maximum sur inscription	Salle des Douais
16h30/17h30	Animation musicale à la Médiathèque avec Catherine d'Argent	En accès libre	Médiathèque Catherine d'Argent

La journée se clôturera par la diffusion, à 18h00, au cinéma de La Plage à Carteret, du film « Simone, le voyage du Siècle » retraçant la vie de SIMONE VEIL.

TARIF UNIQUE DE 5€ - Gratuit pour les - de 16 ans

Pour la séance de cinéma pré-réservation conseillée : communication@barneville-carteret.fr

Monsieur le Maire précise que pour lui, dans cette lutte des droits, la journée des femmes se fait tous les jours.

Il rappelle à ce titre que le logement d'urgence, validé par le Conseil Municipal est toujours occupé. Il rappelle son importance, justement pour les femmes qui se retrouvent à la rue avec leurs enfants, pour diverses raisons... Il salue cette décision de la municipalité pour ce logement pour lequel il ne pensait pas qu'il serait si utile sur notre secteur.

Julie MESNIL demande si son occupation ne concerne que des personnes de la commune ? Il lui est répondu par la négative, ce sont des personnes de la Côte des Isles.

Enfin, il précise qu'une collecte aura lieu prochainement pour des protections hygiéniques à destination du collège, des lycées et des bénéficiaires de la Banque Alimentaire. La triste réalité est que les jeunes femmes n'ont pas toujours accès à ces protections, malgré ce que l'on pourrait penser.

Ordre du jour

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que le budget n'étant pas voté, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement afin de régler les factures en attente :

BRGM (étude stabilité falaise)	Compte 2031	25 249.99€TT
PISN (changement extincteurs)	Compte 2188	2 049.36€TTC
GITEM (achat tablette)	Compte 217838	799.00€TTC
SARLEC effacement réseaux Rue de la Gerfleur	Compte 2315-095	11 850.18€TTC
SOGELEC 50 limiteur son salle des douits	Compte 2188	3180€TTC
Passion du 2 roues – vélo cargo	Compte 2182	5041.90€TTC
COLAS accessibilité voirie Ct	Compte 2152	13395.31€TTC
EUROVIA clôtures square	Compte 2312	13 195.02€TTC

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité ces ouvertures de crédits.

Création d'un Budget Lotissement communal « Le Câtelet »

Le projet de lotissement communal au-dessus de la résidence du Bocage, lotissement « Le Câtelet » va prendre forme pour huit parcelles. Le cabinet SAVELLI peut être missionné pour l'étude de la viabilisation. Avant toute chose, il convient d'acter la création d'un budget annexe pour le lotissement. Il est en cours de préparation avec Madame la Comptable Publique. Il convient dans un premier temps d'en acter les principes et de valider son assujettissement à la TVA.

Il convient également de définir le prix du m² pour la vente des lots. Il est proposé un prix à 100€ le m².

Bertrand LADUNE demande si la mission du Cabinet SAVELLI est une mission de Maîtrise d'œuvre ? Il lui est répondu par l'affirmative. Le devis transmis par le Cabinet SAVELLI s'élève à 24 000€

Vincent ARNAUD demande si ce lotissement est réservé aux primo-accédants et si c'est le cas s'il est possible de leur faire signer un engagement pour que les logements ne soient pas immédiatement revendus.

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, ces logements sont destinés aux primo accédants, il a d'ailleurs déjà rencontré huit couples intéressés et deux sont en liste d'attente. Mais il n'est pas possible légalement de leur faire signer un engagement de non revente.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création de ce budget lotissement ainsi que la proposition du cabinet SAVELLI.

Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale (Loi sur l'Eau) pour le dragage du port départemental et du chenal de Barneville-Carteret pour les travaux de rechargement en sable sur les communes de Barneville-Carteret et Saint Jean de la Rivière.

La SPL des Ports de la Manche, gestionnaire du port de Barneville-Carteret depuis le 1^{er} janvier 2020 a déposé un dossier « Loi sur l'Eau » en vue de pouvoir effectuer les dragages nécessaires au bon fonctionnement du port et du chenal d'accès.

Par convention entre la commune et la SPL, le sable extrait est déposé en différents sites de la commune : Plage de la Potinière, Dune de Carteret, Plage de Barneville au niveau du Carpe Diem, Plage de Barneville, partie sud, et sur la plage de Saint Jean de la Rivière (entre la rue de la Corderie et la cale d'accès).

L'étude d'impact a été réalisée et l'enquête publique est actuellement en cours et le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 17mars 2023 ou bien sur le site de la Préfecture par voie dématérialisée : <https://www.registredemat.fr/dragage-barneville>

Selon l'article 5 de cet arrêté, le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal des communes de Barneville-Carteret, Saint Jean de la Rivière, Saint Georges de la Rivière, les Moitiers d'Allonne, Port-Bail sur Mer et du Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente le flyer édité par la SPL des Ports de la Manche relatif à ces dragages :

Il rappelle qu'il y a deux problématiques, l'extraction du banc de sable et le rechargement sur les plages et le dragage du bassin au moyen d'une drague par clapage.

D'autres ports pratiquent le clapage : Dielette et Granville.

TRAVAUX DE MAINTIEN DES PROFONDEURS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET



À ce titre, il est nécessaire d'assurer une bonne navigabilité, en toute sécurité pour les biens et les personnes sur l'ensemble du port, du bassin à flot jusqu'à l'accès à la mer.

Assurer la sécurité de la navigation

Dans le cadre de sa politique de sécurité des accès nautiques, la SPL des ports de la Manche souhaite réaliser des travaux de maintien des profondeurs dans le bassin à flot et dans le chenal d'accès.

Le port de Barneville-Carteret accueille 16 navires de pêche professionnels, jusqu'à 700 navires de plaisance et le navire à passagers assurant la liaison vers les îles Anglo-Normandes.

Le dragage devient nécessaire pour assurer l'exploitation du port (le bassin historique du port de plaisance n'ayant été dragué qu'une seule fois depuis son ouverture en 1995) et ainsi accueillir au mieux les plaisanciers résidents et plaisanciers de passage venant de plus en plus nombreux, ainsi que les événements nautiques tout au long de l'année.



TRAVAUX DE MAINTIEN DES PROFONDEURS DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET

Les travaux de maintien des profondeurs envisagés et réalisés par la SPL des ports de la Manche



La dernière campagne de dragage du bassin à flot a été réalisée en 2008 (soit 13 ans après la création du bassin à flot de plaisance). Un suivi environnemental est prévu avec les services de l'Etat avec des mesures biologiques qui seront réalisées sur les plages comme en mer.

Credit photos: SPL des ports de la Manche - COSO

Deux types de travaux sont prévus pour maintenir les profondeurs nécessaires à la navigation sur l'ensemble du port

- Le désensablement du chenal d'accès au bassin à flot au moyen d'engins mécaniques. Cet entretien est annuel et il consiste en le prélèvement d'un volume de sable, compris entre 30 000 m³ et 45 000 m³. Ce sable est ensuite utilisé pour le rechargement des plages de Barneville-Carteret et de Saint-Jean-de-la-Rivière qui subissent régulièrement une érosion marine, ce qui permet un maintien de ces plages et une lutte contre le recul du trait de côte.
- Le dragage du bassin à flot au moyen d'une drague aspiratrice. Cet entretien a lieu tous les 10 ans et il consiste en la remise en suspension, en mer à marée descendante, via une conduite de refoulement, d'un volume maximum de sédiments marins de 60 000 m³. Ces sédiments ne présentent pas de pollution au regard de la réglementation et ils sont refoulés en un point qui favorise leur dispersion en mer en période hivernale.

Il demande aux Conseillers de bien vouloir, à titre individuel, aller émettre leur avis sur le registre d'enquête.

Tony ALFEREZ précise que sur le site de dématérialisation, 59 avis ont été émis dont environ 80% de favorables.

Monsieur le Maire précise en effet que cette enquête publique au titre de la Loi sur l'Eau est importante car l'autorisation, si elle est donnée, portera sur 10 ans. Il donne quelques explications notamment que les sédiments, analysés, ne sont pas pollués et que pour l'enlèvement du banc de sable, c'est fondamental pour le rechargement des plages et la défense contre la mer.

Bertrand LADUNE, au nom de Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL précise que le rapport d'enquête fait 370 pages et qu'ils ont tous les 4 travaillé sur une synthèse qu'il propose de présenter.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Bertrand LADUNE présente la synthèse tout en expliquant que le document est bien fait. Ils ont extrait quelques parties qui leur ont posé questionnement pour la suite, notamment sur la « tuyauterie ». Il explique les questions à se poser, les accès, le reversement des sédiments proche du rivage... Leur conclusion est qu'ils sont évidemment favorables au dragage du bassin, mais le clapage est-il l'unique solution ? la solution du dépôt sur les parcelles des terrains des grèves semble pour eux plus appropriée.

Monsieur le Maire rappelle effectivement que la commune a acheté ces terrains aux consorts Drouet dans cette optique et lorsque la gestion du port a été confiée à la SPL, le Département de la Manche a envisagé son rachat dans le même but, ces terrains étant situés à proximité du port, c'était la solution idéale.

Mais, les autorités environnementales refusent cette proposition, il rappelle qu'en fin d'année, le Préfet a autorisé par arrêté l'enlèvement des sédiments déposés sur la parcelle ZD 72 en 2008, pour de l'amendement agricole, mais refuse catégoriquement tout nouveau dépôt.

Il rappelle également que si la digue du terrain des grèves était classée et gérée par la GEMAPI, les dépôts pourraient se faire. C'est pourquoi il a longuement insisté auprès du Cotentin pour qu'ils prennent en charge cette digue.

Après d'autres discussions, toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'enquête publique en cours.

Désignation d'un Référent Correspondant Incendie et Secours

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal Correspondant Incendie et Secours.

Ce correspondant, sous l'autorité du Maire, a une mission d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Bruno MEDA, Référent Incendie et Secours. Bruno MEDA explique en effet qu'il deviendra officiellement l'interlocuteur privilégié entre le SDIS, la Commune et les Cellules de Crise.

Bertrand LADUNE demande s'il aura un lien avec le PPI de Flamanville ? Bruno MEDA répond que cela est possible, mais qu'il ne dispose pas d'informations pour l'instant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Autorisation de défense de la commune devant le Tribunal Administratif – Affaire marché forain :

Suite à plusieurs problèmes rencontrés sur le marché avec un commerçant forain, le Comité des Marchés a procédé à son exclusion des marchés pendant une année. Le commerçant a déposé un recours de cette décision devant le Tribunal Administratif de Caen.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Maître VENIARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Choix du coordinateur SPS pour les travaux de l'Eglise du bourg.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise de Barneville, il y aura co-activité et il est donc nécessaire de désigner un coordinateur SPS. Yveline BONNET avait lancé une consultation et il ressort de cette consultation que MESNIL SYSTEM a fait la proposition la plus intéressante à hauteur de 2 900€ HT.

Compte tenu de la date de ce devis et du nouveau montant des travaux, un ajustement sera peut-être nécessaire par la suite.

Julie MESNIL demande si cette église dépend de la Direction des Affaires Culturelles ? Il lui est répondu par l'affirmative car l'édifice est classé Monument Historique. Yveline BONNET précise que les montants définitifs des travaux qui vont être votés ce soir, devront être transmis à la DRAC pour validation de la subvention, déjà demandée sur un estimatif.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de Mesnil System pour la coordination SPS.

Choix des entreprises pour les travaux de l'Eglise du bourg

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour les travaux de l'Eglise du bourg est clôturée. Arnaud PAQUIN, Architecte a analysé les offres et la commission d'Analyse des Offres réunie le 1^{er} mars 2023 propose le choix des entreprises suivantes

- Lot N°1 : l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 331 382.08€ H.T.
- Lot N°2 : l'entreprise EUSTACHE COUVERTURE pour un montant de 16 779.66 € H.T.
- Lot N°3 : l'entreprise LES METIERS DU BOIS pour un montant de 39 207.52€ H.T.
- Lot N°4 : l'entreprise LES MAITRES VERRIERS RENNAIS pour un montant de 47 882.84€ H.T.
- Lot N°5 : l'entreprise BIARD ROY pour un montant de 10 547.00€ H.T.

Soit un total HT de 445 799.10€ HT

Bertrand LADUNE précise que toutes ces entreprises ont des références Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix des entreprises ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle que la référente du Conseil Municipal qui a beaucoup travaillé sur ce dossier est Yveline BONNET et la remercie pour son excellent travaux.

Yveline BONNET présente et commente le tableau ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	ESTIMATIF	MONTANT	MONTANT RETENU POUR	ENTREP	ECART EST / PROP	DRAC		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CUMUL SUBVENTIONS
						%	MONTANT	%	MONTANT	
VITRAUX	74 490,00 €	47 882,84 €	47 882,84 €	M. V. R	-35,72%					
PARAFONDRE	9 690,00 €	10 547,00 €	10 547,00 €	BIARD ROY	8,84%					
MACONNERIES EXT ET INT	446 491,20 €	331 382,08 €	326 490,20 €	LEFEVRE	-25,75%	40%	172 460,56 €	15%	64 672,71 €	237 133,27 €
MENUISERIES	23 800,00 €	39 207,52 €	26 551,71 €	METIERS BOIS	64,74%					
COUVERTURE SACRISTIE	23 280,00 €	16 779,66 €	16 779,66 €	EUSTACHE	-27,92%					
SPS	3 000,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	MESNIL						
TOTAL TRAVAUX	580 751,20 €	448 699,10 €	431 151,41 €				172 461,00 €		67 305,00 €	237 133,00 €
ARCHEOLOGIE		18 605,40 €	18 605,40 €	INRAP						0,00 €
ARCHITECTE PAQUIN		39 947,00 €	39 947,00 €	PAQUIN		40%	15 979,00 €	15%	5 992,00 €	21 971,00 €
AUTEL RETABLE		10 590,00 €	10 590,00 €	FOUCHER		40%	4 765,00 €	15%	1 589,00 €	6 354,00 €
CHAIRE A PRECHER		11 880,00 €	11 880,00 €	GIRARD		20%	2 376,00 €	20%	2 376,00 €	4 752,00 €
TOTAL OBJET ET ANNEXE		81 022,40 €	81 022,40 €				23 120,00 €		9 957,00 €	33 077,00 €
CHAUFFAGE		22 250,00 €		BRM ENERGIE			70 000,00 €			70 000,00 €
RETRAIT CHAUDIERE DEGAZAGE CUVE		6 280,00 €		BRM ENERGIE						
SONORISATION				BRM ENERGIE						
ELECTRICITE		39 990,00 €		BRM ENERGIE						
TOTAL GENERAL		595 341,50 €	512 173,81 €							70 000,00 €
TOTAL										340 210,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le reste à charge pour la commune sera financé par emprunt.

Il précise également que le lot maçonnerie attribué à l'entreprise LEFEVRE fait état d'une bonne nouvelle, en effet l'estimation du maître d'œuvre était de 8 mois pour ce lot, et l'entreprise propose 4 mois.

Si la DRAC valide rapidement la subvention, la première réunion de préparation aura lieu le 24 mars 2023, ensuite il y a un délai d'un mois de préparation de chantier et sauf surprise de l'archéologie, les travaux pourraient débuter début mai.

L'église sera fermée ainsi que le parking pendant la durée des travaux. Les cérémonies religieuses devraient se dérouler à Port-Bail sur Mer et les Moitiers d'Allonne.

Monsieur le Maire précise qu'il a transmis une invitation à une réunion sur site aux riverains de l'église du bourg pour leur expliquer les travaux et pour envisager le tracé de places de parkings puisqu'il sera fermé sur une grande partie, le samedi 4 mars après-midi.

Participation aux frais scolaires des Moitiers d'Allonne pour deux enfants scolarisés

Monsieur le Maire informe que la commune des Moitiers d'Allonne a transmis un état des sommes dues pour deux élèves de la commune de Barneville-Carteret, scolarisés à l'école des Chardons Bleus en CM2 pour un montant de 800€ par élève, soit 1600€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce règlement.

Reprise de matériel et acquisition

Le nouvel agent en charge du matériel et de la mécanique et le nouveau Directeur des Services Techniques ont fait le point sur le matériel et ils proposent d'acheter une débroussailleuse thermique STIHL pour 480€ TTC ainsi qu'une tronçonneuse thermique STIHL pour 471.60€ TTC ainsi que la reprise proposée par les établissements LEBIEZ de plusieurs matériels non adaptés et qui ne sont pas utilisés :

2 coupes bordures thermiques pour 50€ par appareil, soit 100€
2 débroussailleuses thermique pour 180€ par appareil, soit 360€
1 débroussailleuse électrique pour 220€,
Soit un total de reprise de 680€

Le reste à charge pour les deux appareils neufs est donc de 271.60€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et valide le déclassement du matériel à reprendre.

La séance est levée à 20h55.

Vu, le Maire,

David LEGOUET.

